



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Générale de l'offre de soins
Sous-direction Régulation de l'offre de soins
Bureau prises en charge post-aiguës, pathologies
Chroniques et santé mentale (R4)
Personne chargée du dossier :
Annie LELIEVRE
Mél. : DGOS-R4@sante.gouv.fr

Le ministre des solidarités et de la santé

à

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux
des agences régionales de santé

NOTE D'INFORMATION N° DGOS/R4/2020/167 du 30 septembre 2020 relative à la mise en œuvre du fonds d'innovation organisationnelle en psychiatrie pour l'année 2020.

Date d'application : immédiate

NOR : **SSAH2026126N**

Classement thématique : établissements de santé

Inscrite pour information à l'ordre du jour du CNP du 9 octobre 2020-Visa CNP 2020-XXX

Résumé : la présente note d'information a pour objet de modifier le montant de l'appel à projet concernant le fonds d'innovation organisationnelle en psychiatrie pour le porter à 20 M€ au lieu de 10 M€ prévus initialement.
Mention Outre-mer : le texte s'applique en l'état dans ces territoires
Mots-clés : feuille de route santé mentale et psychiatrie, innovation, financement des projets.
Instruction abrogée : néant
Instruction modifiée : INSTRUCTION N° DGOS/R4/2020/144 du 23 août 2020 relative à la mise en œuvre du fonds d'innovation organisationnelle en psychiatrie pour l'année 2020.
Diffusion : ARS, établissements et professionnels de santé.

Le montant de l'appel à projets 2020 concernant le fonds d'innovation organisationnelle en psychiatrie est porté à 20 M€ au lieu de 10 M€ prévus initialement dans l'instruction DGOS/R4/2020/144 du 23 août 2020 relative à la mise en œuvre du fonds d'innovation organisationnelle en psychiatrie pour l'année 2020.

Ainsi, le paragraphe 3 de l'instruction concernant le financement des projets retenus est modifié comme suit : « Le financement des projets sera délégué en 2020 à hauteur totale de 30 M€, dont 10M€ finançant la 2ème annuité des projets 2019 et 20M€ destinés à financer les nouveaux projets qui seront retenus en 2020 ».

Tous les autres éléments de cette instruction restent inchangés.

Cet abondement des crédits pour 2020 doit permettre d'accélérer le mouvement de transformation de l'offre en psychiatrie dans les territoires mis en évidence dans l'appel à projets 2019, dont le jury avait souligné la qualité des dossiers présentés, et qui s'est confirmé pendant la période de crise COVID.

Pour le ministre et par délégation :
la directrice générale de l'offre de soins

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Katia JULIENNE